

**2D1**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 26, rue des Autas**  
**47000 AGEN**

**Les soussignés :**

**Monsieur Didier, Charles, Patrice FAVA,**

Né le 19 octobre 1963 à TOULOUSE (31 000)

Marié avec Madame Denise DE PAOLI le 20 juin 1987 à PRAYSSAS (Lot et Garonne), sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage, sans modification conventionnelle ou judiciaire depuis,

Demeurant « Au bourg » GOULENS 47390 LAYRAC,

De nationalité française.

**Madame Denise DE PAOLI,**

Née le 21 avril 1966 à AGEN (47000),

Mariée avec Monsieur Didier FAVA le 20 juin 1987 à PRAYSSAS (Lot et Garonne), sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage, sans modification conventionnelle ou judiciaire depuis,

Demeurant « Au bourg » GOULENS 47390 LAYRAC,

De nationalité française.

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 2D1 au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 26, rue des Autas , 47000 AGEN, et dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé en date du 07/08/2009, nomment en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée :

**Monsieur Didier, Charles, Patrice FAVA,**

Né le 19 octobre 1963 à TOULOUSE (31 000)

Demeurant « Au bourg » GOULENS 47390 LAYRAC,

Et

**Madame Denise DE PAOLI,**

Née le 21 avril 1966 à AGEN (47000),

Demeurant « Au bourg » GOULENS 47390 LAYRAC,

**Monsieur Didier FAVA et Madame Denise DE PAOLI** disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la gérance ne peut sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce, contracter des

emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce.

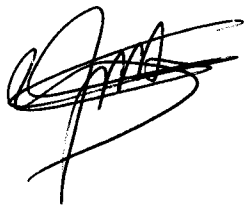
**Monsieur Didier FAVA et Madame Denise DE PAOLI** acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leurs être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

leurs rémunérations seront fixées ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à LAYRAC  
Le 07/08/2009

**Monsieur Didier FAVA**



**Madame Denise DE PAOLI**

